



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



TRIBUNAL DE COMMERCE

0 5 OCT. 2018

DU BRABANT WALLOW

N° d'entreprise : 0702 760 248 Dénomination

(en entier): CABINET D'AVOCAT VIKTOR POKORNY SC

(en abrégé): VIKTOR POKORNY

Forme juridique : Société civile sous forme de société privée à responsabilité limitée

Adresse complète du siège : Rue Saint Jean 1 1435 Mont Saint Guibert

Objet de l'acte: Modification du siege social - Procuration

Extrait du procès verbal de la réunion du collège des gérants, d.d. 26 septembre 2018.

4. DELIBERATIONS ET DECISIONS

Le collège des gérants prend à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

4.1. Le siège social de la Société est, actuellement, fixé au numero 27, rue Saint Jean à Mont Saint Guibert.

Le gérant modifie ceci par la présente; le siège social de la Société est situé au numéro 25A, rue Saint Jean, 1435 Mont Saint Guibert.

4.2. Le gérant donne procuration à Patrick VAN EYCK et Marcos LAMIN-BUSSCHOTS, ayant tous leurs bureaux à 1000 Bruxelles, rue de Loxum 25, chacun agissant individuellement, avec droit de substitution, afin d'accomplir toutes les formalités relatives à la publication à l'Annexe du Moniteur belge des décisions prises lors de ce collège des gérants et afin d'effectuer toute modification de l'inscription de la Société susmentionnée auprès du registre des personnes morales, de remplir, à la lumière de celle-ci, toutes les formalités administratives et, entre autres, de représenter la société auprès de la Banque Carrefour des Entreprises, dun guichet d'entreprise de leur choix et du greffe du tribunal de commerce et, à cet effet, faire tout le nécessaire.

Marcos Lamin Busschots mandataire

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).